

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 00536 Numéro SIREN : 722 005 360 Nom ou dénomination : CREATIS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2020 sous le numéro de dépôt 8427

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 13-02-2020

N° DE DEPOT : 008427

N° GESTION : 1972B00536

N° SIREN : 722005360

DENOMINATION : CREATIS AUDIT

ADRESSE : 71 AVE VICTOR HUGO 75116 PARIS

MILLESIME : 2019

Comptes annuels

2019

Période du 01/09/2018 au 30/09/2019

SAS CREATIS AUDIT

71 rue Victor Hugo
75116 Paris

Tél. 01.53.64.99.99
APE : 6920Z Siret : 72200536000085

regec@regec.fr



71 avenue Victor Hugo

75116 PARIS

Tél. 01 53 64 07 40

Courriel: CreatisPC@creatisgroupe.com

Web: www.creatisgroupe.com

**"CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL"**

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/19	Net au 31/08/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	41 500	33 915	7 585	16 577
Fonds commercial	20 323		20 323	20 323
Autres immobilisations incorporelles	514 317		514 317	514 317
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	8 000	8 000		1 628
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	23 479		23 479	22 876
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	607 619	41 915	565 704	575 720
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	388 293	4 000	384 293	340 663
Fournisseurs débiteurs	1 744		1 744	7 601
Personnel	2 620		2 620	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	25 052		25 052	10 434
Autres créances	84 628		84 628	115 317
Divers				
Valeurs mobilières de placement	250		250	250
Disponibilités	13 012		13 012	512
Charges constatées d'avance	23 800		23 800	16 947
TOTAL ACTIF CIRCULANT	539 400	4 000	535 400	491 723
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 147 018	45 915	1 101 103	1 067 444

"CERTIFIE CONFORME

A L'ORIGINAL"

71 avenue Victor Hugo 75116 PARIS

Tél. 01 53 64 07 40

Bilan

	Net au 30/09/19	Net au 31/08/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	351 000	351 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2	2
Réserve légale	35 100	35 100
Autres réserves	14 374	13 120
Report à nouveau		255
Résultat de l'exercice	50 244	81 027
TOTAL CAPITAUX PROPRES	450 719	480 504
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges	30 000	30 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 000	30 000
Emprunts	116 852	169 466
Découverts et concours bancaires	78 774	47 395
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	195 626	218 860
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	726	670
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	201 777	152 742
Personnel	42 669	42 645
Organismes sociaux	41 138	44 809
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	87 372	81 715
Autres dettes fiscales et sociales	7 476	8 226
Dettes fiscales et sociales	178 855	177 395
Autres dettes	3 600	273
Produits constatés d'avance	40 000	9 000
TOTAL DETTES	620 384	556 940
TOTAL PASSIF	1 101 103	1 067 444

"CERTIFIE CONFORME**A L'ORIGINAL**

71 avenue Victor Hugo 75116 PARIS

Tél. 01 53 64 07 40

Compte de Résultat

	du 01/09/18 au 30/09/19 13 mois	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	1 806 589	1 728 555	78 015	4,51
Autres produits	7 881	23 559	-15 679	-66,55
Total	1 814 450	1 752 114	62 336	3,56
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	999 209	893 436	105 773	11,84
Total	999 209	893 436	105 773	11,84
MARGE SUR M/SES & MAT	815 241	858 678	-43 437	-5,06
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	38 157	22 586	13 571	60,09
Salaires et Traitements	478 276	466 536	11 741	2,52
Charges sociales	210 630	210 757	-127	-0,06
Amortissements et provisions	13 419	42 300	-28 881	-88,28
Autres charges	2	2		14,36
Total	738 485	742 180	-3 695	-0,50
RESULTAT D'EXPLOITATION	76 755	116 497	-39 742	-34,11
Produits financiers	785	1 125	-340	-30,22
Charges financières	7 857	4 581	3 276	71,52
Résultat financier	-7 072	-3 456	-3 616	104,63
RESULTAT COURANT	69 683	113 041	-43 358	-38,36
Produits exceptionnels	208	169	39	23,25
Résultat exceptionnel	208	169	39	23,25
Impôts sur les bénéfices	19 847	32 183	-12 536	-38,95
RESULTAT DE L'EXERCICE	50 244	81 027	-30 783	-37,99

Comptes annuels

2019

Période du 01/09/2018 au 30/09/2019

Annexe

 **Jégard
Créatis** 
COUTURE COMPTABLE - AUDIT - FISCALITÉ

**"CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL"**

 Annexe

Les comptes annuels ci-joints se caractérisant par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 101 103,31
Chiffre d'affaires	1 806 569,33
Résultat net comptable (Bénéfice)	50 243,75

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président.

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	x		
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement	x		
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		

"CERTIFIÉ CONFORME"

A L'ORIGINAL

71 avenue Victor Hugo 75116 PARIS

Tél. 01 53 64 07 40

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux com		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la s		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus	x		
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CREATIS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 1 101 103 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 50 244 euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à compter du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

"CERTIFIE CONFORME

A L'ORIGINAL"

71 avenue Victor Hugo 75116 PARIS

Tél. 01 53 64 07 40

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de CREATIS AUDIT ne prévoit pas des indemnités de fin de carrières. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements correspondant n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués sur la base de l'ancienneté du salarié (cf : convention collective), d'un coefficient d'espérance de vie, d'un taux de progression de salaires, d'un taux d'actualisation et turn-over.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Sur l'exercice 2018-2019 aucun versement n'a été opéré auprès de la Compagnie AG2R - LA MONDIALE dans le cadre de la gestion externalisée de cette obligation.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

La société CREATIS AUDIT a opté pour le traitement comptable suivant en matière de CICE :

Le CICE est comptabilisé en compte 649 conformément à l'avis ANC et représente un impacte de 4 013 euros.

Conformément aux recommandations législatives, le CICE est principalement destiné au financement de la compétitivité de l'entité.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Une convention d'intégration fiscale existe entre les sociétés :

- SAS CREATIS GROUPE (Société Mère)
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL
- SARL CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE OUEST
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE SUD
- SAS CREATIS AUDIT
- SARL CREATIS SERVICES

La période de l'exercice comptable est du 01/09/2018 au 30/09/2019.

Dans le cadre du Projet de Loi PACTE, le gouvernement a prévu la suppression de l'intervention des commissaires aux comptes au sein des PE dont le chiffre d'affaires serait inférieur à 8ME, le total de bilan inférieur à 4ME, et l'effectif inférieur à 50 personnes.

Nous estimons un impact possible sur notre activité de l'ordre de 20 à 30%. Cette situation entraînera la suppression de postes de collaborateurs dont nous avons évalué le coût de départ à 30 000 euros. Cette somme a fait l'objet d'une provision pour risques.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	41 500			41 500
- Fonds commercial	20 323			20 323
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	514 317			514 317
Immobilisations incorporelles	576 140			576 140
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 000			8 000
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 000			8 000
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	22 876	1 103	500	23 479
Immobilisations financières	22 876	1 103	500	23 479
ACTIF IMMOBILISE	607 016	1 103	500	607 619

"CERTIFIE CONFORME

A L'ORIGINAL"

71 avenue Victor Hugo 75116 PARIS

Tél. 01 53 64 07 40

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	7 585	
Total	7 585	

Fonds commercial

	30/09/2019
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	20 323
Total	20 323

Immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	24 923	8 992		33 915
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations Incorporelles	24 923	8 992		33 915
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 372	1 628		8 000
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	8 372	1 628		8 000
ACTIF IMMOBILISE	31 295	10 619		41 915

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 549 616 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	23 479		23 479
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	388 293	383 493	4 800
Autres	114 044	114 044	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	23 800	23 800	
Total	549 616	521 337	28 279
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	120 000
Fournisseurs - RRR à obtenir	1 080
Etat - produits à recevoir	187
Total	121 267

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 351 000,00 euros décomposé en 11 700 titres d'une valeur nominale de 30,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	30 000				30 000
Total	30 000				30 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 620 384 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	78 774	78 774		
- à plus de 1 an à l'origine	116 852	42 756	74 096	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	201 777	201 777		
Dettes fiscales et sociales	178 655	178 655		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 326	4 326		
Produits constatés d'avance	40 000	40 000		
Total	620 384	546 288	74 096	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	52 614			
(**) Dont envers les associés	726			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 670 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	148 810
INTERETS COURUS A PAYER	1 666
Associés - intérêts courus	56
Dettes provis. pr congés à payer	24 669
Personnel - autres charges à payer	18 000
Charges sociales s/congés à payer	10 243
Charges sociales - charges à payer	8 100
Etat - autres charges à payer	7 476
Total	219 020

"CERTIFIE CONFORME

A L'ORIGINAL"

71 avenue Victor Hugo 75116 PARIS

Tél. 01 53 64 07 40

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	23 800		
Total	23 800		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	40 000		
Total	40 000		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	36 943
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts sur emprunt LCL	2 562
Autres engagements donnés	2 562
Total	39 505
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Cautions solidaires de Créatis Groupe	48 000
Cautions solidaires et indivisibles d'Interfirmo	290 415
Avals et cautions	338 415
Autres engagements reçus	
Total	338 415
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 36 943 euros

Montant versé de 2006 à 2019 est de 26 229 euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

CREATIS AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 351 000 euros
Siège social : 71 avenue Victor Hugo
75116 PARIS
722 005 360 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 FEVRIER 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 50 243,75 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	50 243,75 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte "autres réserves"	9 777,25 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	60 021,00 euros
A titre de dividendes Soit 5,13 euros par action	60 021,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non

libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 184,68 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 59 836,32 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2016 : Néant

Exercice clos le 31 août 2017 :

90 090,00 euros, soit 7,70 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 277,20 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 89 812,80 euros

Exercice clos le 31 août 2018 :

80 028,00 euros, soit 6,84 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 246,24 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 79 781,76 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 FEVRIER 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
André-Paul BAHUON



63 avenue de la Commune de Paris
91220 Bretigny/Orge
Tél : 01 60 84 56 75
Fax : 01 60 84 35 49
contact@ao2c.fr

« CREATIS AUDIT »

**S.A.S. Société par actions simplifiée
Au capital de 351 000 Euros
Siège social : 71 avenue Victor HUGO
75116 PARIS**

R.C.S PARIS 722 005 360

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2019

« CREATIS AUDIT »

**S.A.S. Société par actions simplifiée
Au capital de 351 000 Euros
Siège social : 71 avenue Victor HUGO
75116 PARIS**

R.C.S PARIS 722 005 360

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2019

Aux associés de la société CREATIS AUDIT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 juin 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CREATIS AUDIT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société CREATIS AUDIT à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

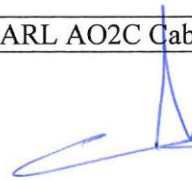
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Brétigny sur Orge, le 14 janvier 2020

SARL AO2C Cabinet CERF	
	A.O.2.C. Cabinet CERF
	Société d'Expertise Comptable
	63, av de la commune de Paris
	91220 BRÉTIGNY SUR ORGE
Tél : 01.60.84.56.75	
M. Olivier CERF	SIRET : 411 751 910 00050

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/19	Net au 31/08/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	41 500	33 915	7 585	16 577
Fonds commercial	20 323		20 323	20 323
Autres immobilisations incorporelles	514 317		514 317	514 317
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	8 000	8 000		1 628
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	23 479		23 479	22 876
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	607 619	41 915	565 704	575 720
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	388 293	4 000	384 293	340 663
Fournisseurs débiteurs	1 744		1 744	7 601
Personnel	2 620		2 620	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	25 052		25 052	10 434
Autres créances	84 628		84 628	115 317
Divers				
Valeurs mobilières de placement	250		250	250
Disponibilités	13 012		13 012	512
Charges constatées d'avance	23 800		23 800	16 947
TOTAL ACTIF CIRCULANT	539 400	4 000	535 400	491 723
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 147 018	45 915	1 101 103	1 067 444

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Bilan

	Net au 30/09/19	Net au 31/08/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	351 000	351 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2	2
Réserve légale	35 100	35 100
Autres réserves	14 374	13 120
Report à nouveau		255
Résultat de l'exercice	50 244	81 027
TOTAL CAPITAUX PROPRES	450 719	480 504
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges	30 000	30 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 000	30 000
Emprunts	116 852	169 466
Découverts et concours bancaires	78 774	47 395
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	195 626	216 860
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	726	670
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	201 777	152 742
Personnel	42 669	42 645
Organismes sociaux	41 138	44 809
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	87 372	81 715
Autres dettes fiscales et sociales	7 476	8 226
Dettes fiscales et sociales	178 655	177 395
Autres dettes	3 600	273
Produits constatés d'avance	40 000	9 000
TOTAL DETTES	620 384	556 940
TOTAL PASSIF	1 101 103	1 067 444

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Compte de Résultat

	du 01/09/18 au 30/09/19 13 mois	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	1 806 569	1 728 555	78 015	4,51
Autres produits	7 881	23 559	-15 679	-66,55
Total	1 814 450	1 752 114	62 336	3,56
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	999 209	893 436	105 773	11,84
Total	999 209	893 436	105 773	11,84
MARGE SUR M/SES & MAT	815 241	858 678	-43 437	-5,06
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	36 157	22 586	13 571	60,09
Salaires et Traitements	478 276	466 536	11 741	2,52
Charges sociales	210 630	210 757	-127	-0,06
Amortissements et provisions	13 419	42 300	-28 881	-68,28
Autres charges	2	2		14,36
Total	738 485	742 180	-3 695	-0,50
RESULTAT D'EXPLOITATION	76 755	116 497	-39 742	-34,11
Produits financiers	785	1 125	-340	-30,22
Charges financières	7 857	4 581	3 276	71,52
Résultat financier	-7 072	-3 456	-3 616	104,63
RESULTAT COURANT	69 683	113 041	-43 358	-38,36
Produits exceptionnels	208	169	39	23,25
Résultat exceptionnel	208	169	39	23,25
Impôts sur les bénéfices	19 647	32 183	-12 536	-38,95
RESULTAT DE L'EXERCICE	50 244	81 027	-30 783	-37,99

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Comptes annuels

2019

Période du 01/09/2018 au 30/09/2019

Annexe

 **Jégard
Créatis** 
EXPERTS COMPTABLES - AUDIT - CONSEIL

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Annexe

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 101 103,31
Chiffre d'affaires	1 806 569,33
Résultat net comptable (Bénéfice)	50 243,75

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président.

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	x		
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement	x		
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux com		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la s		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus	x		
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CREATIS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 1 101 103 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 50 244 euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à compter du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de CREATIS AUDIT ne prévoit pas des indemnités de fin de carrières. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements correspondant n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués sur la base de l'ancienneté du salarié (cf : convention collective), d'un coefficient d'espérance de vie, d'un taux de progression de salaires, d'un taux d'actualisation et turn-over.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Sur l'exercice 2018-2019 aucun versement n'a été opéré auprès de la Compagnie AG2R - LA MONDIALE dans le cadre de la gestion externalisée de cette obligation.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

La société CREATIS AUDIT a opté pour le traitement comptable suivant en matière de CICE :

Le CICE est comptabilisé en compte 649 conformément à l'avis ANC et représente un impacte de 4 013 euros.

Conformément aux recommandations législatives, le CICE est principalement destiné au financement de la compétitivité de l'entité.

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Une convention d'intégration fiscale existe entre les sociétés :

- SAS CREATIS GROUPE (Société Mère)
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL
- SARL CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE OUEST
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE SUD
- SAS CREATIS AUDIT
- SARL CREATIS SERVICES

La période de l'exercice comptable est du 01/09/2018 au 30/09/2019.

Dans le cadre du Projet de Loi PACTE, le gouvernement a prévu la suppression de l'intervention des commissaires aux comptes au sein des PE dont le chiffre d'affaires serait inférieur à 8ME, le total de bilan inférieur à 4ME, et l'effectif inférieur à 50 personnes.

Nous estimons un impact possible sur notre activité de l'ordre de 20 à 30%. Cette situation entraînera la suppression de postes de collaborateurs dont nous avons évalué le coût de départ à 30 000 euros. Cette somme a fait l'objet d'une provision pour risques.

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	41 500			41 500
- Fonds commercial	20 323			20 323
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	514 317			514 317
Immobilisations incorporelles	576 140			576 140
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 000			8 000
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 000			8 000
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	22 876	1 103	500	23 479
Immobilisations financières	22 876	1 103	500	23 479
ACTIF IMMOBILISE	607 016	1 103	500	607 619

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	7 585	
Total	7 585	

Fonds commercial

	30/09/2019
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	20 323
Total	20 323

Immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	24 923	8 992		33 915
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	24 923	8 992		33 915
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 372	1 628		8 000
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	6 372	1 628		8 000
ACTIF IMMOBILISE	31 295	10 619		41 915

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 549 616 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	23 479		23 479
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	388 293	383 493	4 800
Autres	114 044	114 044	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	23 800	23 800	
Total	549 616	521 337	28 279
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	120 000
Fournisseurs - RRR à obtenir	1 080
Etat - produits à recevoir	187
Total	121 267

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 351 000,00 euros décomposé en 11 700 titres d'une valeur nominale de 30,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	30 000				30 000
Total	30 000				30 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 620 384 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	78 774	78 774		
- à plus de 1 an à l'origine	116 852	42 756	74 096	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	201 777	201 777		
Dettes fiscales et sociales	178 655	178 655		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 326	4 326		
Produits constatés d'avance	40 000	40 000		
Total	620 384	546 288	74 096	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	52 614			
(**) Dont envers les associés	726			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 670 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	148 810
INTERETS COURUS A PAYER	1 666
Associés - intérêts courus	56
Dettes provis. pr congés à payer	24 669
Personnel - autres charges à payer	18 000
Charges sociales s/congés à payer	10 243
Charges sociales - charges à payer	8 100
Etat - autres charges à payer	7 476
Total	219 020

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	23 800		
Total	23 800		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	40 000		
Total	40 000		

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	36 943
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts sur emprunt LCL	2 562
Autres engagements donnés	2 562
Total	39 505
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Caution solidaire de Créatis Groupe	48 000
Caution solidaire et indivisible d'Interfirmo	290 415
Avals et cautions	338 415
Autres engagements reçus	
Total	338 415
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 36 943 euros

Montant versé de 2006 à 2019 est de 26 229 euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes